



DÉLIBÉRATION

du 8 juillet 2025

Présents : 17 Excusés : 7 7 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le <u>09 JUIL. 2025</u> Publiée, le <u>09 JUIL. 2025</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, Mme M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Bruno BENOIT), Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIÉ), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), M. Damien GUILLON, (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Laura BRETAUD Date de la convocation : 2 juillet 2025
Délibération n°25.4.12	ENFANCE - JEUNESSE Don du CMJ à l'ACREPAM

Les élus du CMJ ont organisé une vente de gâteaux préparés, par eux-mêmes, lors du marché de Mésanger du 29 mars 2025. Ils avaient décidé d'y fêter le printemps avec le public en mettant en place plusieurs animations.

La vente de leurs gâteaux leur a rapporté 179€50.

Lors d'une réunion ils se sont mis d'accord pour faire don de cette somme à l'association "l'ACREPAM" basée sur Mésanger. Ils ont fait ce choix car ils souhaitent participer aux journées du patrimoine avec cette association et apporter leur contribution quant à l'organisation de cette manifestation.

Leur proposition : dons de la somme récoltée de 179€50 à l'association "ACREPAM" de Mésanger.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2121-29 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'affecter les recettes de la vente de gâteau réalisée par le CMJ le 29 mars 2025 à l'ACREPAM, pour l'organisation d'un événement lors des journées du patrimoine.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Laura BRETAUD
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU